



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2023/2024

### PROCÈS-VERBAL N°51

---

Réunion du mardi 21 mai 2024

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS REGIONAUX 2024/2025 Toutes Catégories**

Chaque fin de saison, nous vous sollicitons afin de connaître vos éventuels desiderata pour la saison prochaine. Les clubs sont priés de nous faire parvenir au plus tôt leurs souhaits et éventuellement nous communiquer les **dates d'indisponibilité des terrains au cours de la saison 2024/2025.**

#### **CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FUTSAL**

##### Régional 2

##### **Poule A 580839 – PIERREFITTE F.C.**

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 25/04/2024 et procède :

- au retrait de 1 point pour chaque match de championnat de l'équipe 1 disputée depuis le 26/03/2024 soit un retrait cumulé de 4 points à ce jour ; étant précisé que cette équipe s'est déjà vu infliger un retrait de points fermes au classement lors des réunions de la Commission Régionale Futsal des 22/01/2024 et 26/03/2024 en application des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football des 28/11/2023 et 27/02/2024 :

Matches concernés :

26050889– PARIS XIV FUTSAL / PIERREFITTE FC / du 02/02/2024

26050895–PIERREFITTE FC / JOLIOT GROOMS du 26/04/2024

26050902– ETOILE MELUN / PIERREFITTE FC du 04/05/2024

26050902– PIERREFITTE FC / MYA FUTSAL du 17/05/2024

### Régional 3

#### Poule A

##### **25946862 PARIS XV FUTSAL 1 / ST MAURICE AJ 1 du 18/05/2024**

Courriel de PARIS XV FUTSAL et de l'arbitre officiel indiquant une inversion du résultat sur la FMI.

La Commission entérine le résultat suivant :

PARIS XV FUTSAL : 4 buts.

ST MAURICA AJ : 1 but.

#### Poule D

##### **581526 – TRAPPES FUTSAL**

La Commission fait application de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 25/04/2024 et procède à un retrait de 2 points fermes au classement 2023/2024 pour l'équipe Futsal 1 de TRAPPES FUTSAL.

### **Futsal Seniors - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

#### **1er RAPPEL :**

Régional 3 – poule A 25946859 VUE D'ENSEMBLE 1 / FUTSAL D'IGNY 1 du 18/05/2024

### **CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FUTSAL FEMININ**

### Régional 2

#### Poule B

##### **27218921 DRANCY FUTSAL 2 / NOUVEAU SOUFFLE FC 1 du 05/06/2024**

Courriel de DRANCY FUTSAL indiquant que la Finale de la Coupe de Départementale du District de Seine Saint Denis se déroule le mercredi 05/06/2024 et que son équipe peut être concernée par cette Finale.

La Commission rappelle que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental et précise que le match de championnat peut éventuellement être avancé ou décalé dans la même semaine sous réserve d'un délai de prévenance suffisant (7 jours minimum par rapport à la date proposée).

A défaut le match restera maintenu à sa date initiale.

Copie de la décision au District de Seine Saint Denis de Football.

### **CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL**

### Niveau 1

##### **27990279 ESP 18 FUTSAL 1 / MYA FUTSAL 1 du 01/06/2024**

Courriel de MYA FUTSAL demandant le report du match (motif : équipe en finale de la Coupe départementale de l'Essonne de Futsal U18).

La Commission prend note et rappelle que les compétitions régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental.

Elle statuera lors de sa réunion du 27/05/2024.

Copie de la décision au District de l'Essonne.

### Niveau 2

**Poule B****27990402 PARIS FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 1 du 25/05/2024**

Demande de PARIS FUTSAL pour reporter le match au 08/06/2024 (motif : gymnase indisponible).

La Commission rappelle qu'il convient de faire parvenir un document officiel lorsqu'un gymnase n'est pas disponible. De plus, la dernière journée étant prévu le week-end des 01 et 02 juin, ce match ne pourra pas être reporté au-delà de cette date.

Elle invite le club à transmettre le document d'indisponibilité du gymnase et de proposer un terrain de repli.

A défaut le match sera inversé sur les installations de BVE FUTSAL (le samedi 25/05/2024 à 16h00 au gymnase du Bellay).

**Poule C****27991588 VEMARS ST WITZ FC 1 / SPORTIFS DE GARGES 1 du 04/05/2024**

Réception du rapport à l'arbitre officiel.

La Commission enregistre le forfait non avisé des SPORTIFS DE GARGES (intervenant dans les 3 dernières rencontres).

**27991548 MARCOUVILLE CITY CP 1 / VEMARS ST WITZ 1 du 25/05/2024**

Demande de VEMARS ST WITZ pour reporter le match au 02/06/2024 (motif : indisponibilité éducateur).

Le motif n'étant pas recevable, le match est maintenu au 25/05/2024.

**Niveau 3****Poule E****27991392 NEUILLY FUTSAL FC 92 1 / JA BOIS COLOMBES 1 du 25/05/2024**

Demande de JA BOIS COLOMBES pour décaler le coup d'envoi à 14h30 (disponibilité joueurs).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de NEUILLY FUTSAL FC 92 à transmettre au plus tard le vendredi 24/05/2024 – 12h00.